

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 30 mars 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h52.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.3) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.7), M. Emile BRIOT (à partir du 0.3 et jusqu'au 7.2), Mme Claudine CAULET (à partir du 1.1.2), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.5), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 0.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.3), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (à partir du 1.1.1), Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonny : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 0.2) puis représentée par son suppléant M. Christophe DEMESMAY (à partir du 0.3) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUIINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.1) Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT (à partir du 1.1.1) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 0.3) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

**Étaient absents :** Besançon : S. BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noironte : M. Bernard MADOUX Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Thisé : M. Alain LORIGUET

**Secrétaire de séance :** M. Yves GUYEN

#### Procurations de vote :

**Mandants :** S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 0.3), J. GROSPELLIN (à partir du 1.1.6), S. JOLY (à partir du 0.3), M. LEMERCIER, D. POISSENOT, R. REBRAB, R. STHAL (à partir du 1.1.2), B. ASTRIC (à partir du 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), D. HUOT (à partir du 1.1.2), D. GAUTHEROT, A. JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), A. LORIGUET.

**Mandataires :** D. DARD, E. MAILLOT (à partir du 0.3), P. GONON (à partir du 1.1.6), C. LIME (à partir du 0.3), A. GHEZALI, N. BODIN, S. WANLIN, A. POULIN (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN (à partir du 0.3), B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CONTOZ (à partir du 1.1.2), G. ORY, P. ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1), F. TAILLARD.

**Délibération n°2017/003600**

**Rapport n°1.1.3 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)**

## **Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)**

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

### **Résumé :**

Il est proposé de réviser les AP-AE/CP déjà ouvertes lors des exercices précédents. Le besoin de financement (reste à charge du Grand Besançon après subventions des partenaires) de douze AP-AE/CP n'est pas modifié. La révision porte uniquement sur l'actualisation de l'échéancier de CP en fonction des réalisations de 2016.

Seule l'AP/CP Voie en site propre connaît une variation du besoin de financement suite à l'intégration des recettes notifiées.

Une création d'AP/CP est proposée pour la réalisation du PNRU 2016-2019.

La révision éventuelle des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et une création.

Une synthèse des AP-AE est annexée aux maquettes budgétaires du Budget Primitif 2017.

Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

### **Les AP-AE/CP dont le besoin de financement ne varie pas mais dont les échéanciers de CP sont révisés notamment en fonction des réalisations de 2016 (en partie I ci-après) :**

- AP/CP « Réalisation d'itinéraires cyclables »,
- AP-AE/CP « Marnières »,
- AP/CP « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
- AP/CP « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »,
- AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
- AP/CP « Habitat 2013-2019 »,
- AP/CP « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »,
- AP/CP « Equipements fluviaux »,
- AP/CP « Acquisition de bus et de matériel embarqué » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Parc instrumental » (Budget annexe CRR).

### **Une AP/CP dont le besoin de financement est réduit suite à l'inscription des recettes notifiées (en partie II ci-après) :**

- AP/CP « Voie en site propre bus Temis - Campus - Gare Viotte » (Budget annexe Transports),

### **Une création d'AP/CP (en partie III ci-après)**

- AP/CP « PNRU 2016-2019 »

### **I. Les AP-AE/CP dont le besoin de financement (recettes - dépenses) ne varie pas**

Le besoin de financement correspond au solde restant à charge du Grand Besançon après intégration des subventions de nos partenaires.

Le besoin de financement des AP-AE/CP présentées ci-dessous n'est pas modifié, le total des dépenses et des recettes ne connaît pas de variations (sauf opérations de régularisation). Il est **proposé uniquement d'actualiser les échéanciers de CP comme suit au regard des réalisations 2016.**

Pour rappel les AP/CP « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est », AP/CP « Pépinières d'activités maraîchères », AP/CP « Réalisation de la ligne de Tramway », AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2<sup>ème</sup> phase » (Budget annexe Transports), ont été révisées en DM 3 2016 en intégrant le montant 2016 réalisé, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une nouvelle révision au BP 2017.

Commencement	Intitulé de l'AP	Dépenses (D) ou Recettes (R)	Total AP-AE CP pour BP 2017	Éléments de AP-AE CP					Besoin de Financement	
				CP 2017	2018	2019	2020	2021		Montant de la
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>										
1	Réalisation d'ouvrages cyclables	D	1 051 480 €	737 459 €	252 77 €	- €	- €	- €	- €	1 022 991 €
		Rec. précédentes BP 2016		343 77 €	- €	- €	- €	- €	- €	
		R	39 409 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
3	Maires AP-AE	D	9 627 349 €	599 504 €	622 685 €	21 000 €	70 000 €	- €	- €	9 627 349 €
		Rec. précédentes BP 2016		22 000 €	27 000 €	300 000 €	424 000 €	- €	- €	
		R	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
4	Acquisition de terrain d'agglomération à MORAE	D	311 184 €	182 000 €	34 000 €	66 000 €	- €	- €	- €	302 568 €
		Rec. précédentes BP 2016		10 000 €	78 000 €	7 000 €	- €	- €	- €	
		R	8 616 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
5	Subventions PLR 2016-2017	D	7 443 525 €	1 600 000 €	1 180 000 €	+ 1 957 €	- €	- €	- €	7 443 525 €
		Rec. précédentes BP 2016		22 000 €	202 000 €	- €	- €	- €	- €	
5	Aides à la prime chômage Départes	D	8 400 949 €	480 000 €	300 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	0 €
		Rec. précédentes BP 2016		420 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	
		R	8 400 949 €	+71 58 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	
6	Aides 2013-2019	D	13 584 191 €	3 300 000 €	2 740 000 €	1 115 074 €	740 000 €	370 35 €	10 9 916 €	13 584 191 €
		Rec. précédentes BP 2016		2 250 000 €	2 740 000 €	238 000 €	740 000 €	370 35 €	10 9 916 €	
6	Système départemental GDF 2013-2019	D	1 228 000 €	442 204 €	150 000 €	124 572 €	24 572 €	24 572 €	- €	480 000 €
		Rec. précédentes BP 2016		22 000 €	170 000 €	210 000 €	210 000 €	23 572 €	- €	
		R	540 000 €	40 000 €	- €	- €	10 000 €	10 000 €	420 000 €	
7	Crédit d'équipement Réseau	D	4 433 087 €	104 643 €	144 796 €	- €	- €	- €	- €	1 362 233 €
		Rec. précédentes BP 2016		22 000 €	1 497 €	- €	- €	- €	- €	
		R	1 070 854 €	- €	14 444 €	- €	- €	- €	- €	
<b>BUDGET TRANSPORTS</b>										
2	Acquisition de bus et matériel étranger	D	15 225 901 €	2 154 516 €	- €	- €	- €	- €	- €	14 799 812 €
		Rec. précédentes BP 2016		2 220 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
		R	416 989 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
2	Réalisation des halles avec infrastructures techniques du Nord de l'agglomération de Planoise	D	11 864 538 €	- €	308 916 €	2 100 000 €	- €	- €	- €	4 564 827 €
		Rec. précédentes BP 2016		2 100 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
		R	7 299 711 €	- €	300 000 €	- €	- €	- €	- €	
2	Travaux de mise aux normes et modernisation des bus des dépôts	D	1 480 000 €	149 220 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 480 000 €
		Rec. précédentes BP 2016		32 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
		R	1 390 000 €	180 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>BUDGET OR</b>										
7	Participations	D	859 880 €	116 150 €	- €	- €	- €	- €	- €	439 833 €
		Rec. précédentes BP 2016		7 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
		R	421 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	

★ 13 mars 2017 de 10h00 à 11h00

## II. Une AP/CP dont le besoin de financement (dépenses - recettes) diminue suite à l'inscription de recettes notifiées.

### Opération « Voie en site propre bus Temis - Campus - Gare Viotte » (Budget annexe Transports)

Commission n°2 : Mobilités

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP Initiale	AP précédente (DM3 2016)	AP révisée (BP2017)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 050 000	21 660 000	21 660 000	0
Montant des recettes de l'AP	0	1 880 000	4 810 000	2 930 000
Besoin de financement de l'AP	10 050 000	19 780 000	16 850 000	-2 930 000

## A/ Rappel du programme initial

La CAGB, en qualité d'autorité organisatrice de transport, a validé, conformément au Plan de Déplacement Urbain (PDU) de 2001 et au Schéma Directeur Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de 2005, la création d'un axe de bus en site propre pour assurer un lien performant de transport public entre le centre-ville de Besançon, la Gare de Besançon-Viotte et le Campus Universitaire de la Bouloie.

Ce nouveau site propre bus d'une longueur de 4,5 km a pour objectifs de compléter l'axe structurant du tramway et d'assurer une desserte de transport en commun de qualité de la partie Nord - Nord-Ouest de l'agglomération bisontine. Il permettra d'apporter un gain d'accessibilité substantiel à cette partie du territoire de l'agglomération, caractérisée par la présence des quartiers de Montrapon et Battant, d'équipements majeurs (Campus, grands équipements sportifs, caserne Vauban en cours de réhabilitation, etc.) et de l'un des principaux pôles d'échanges (Temis).

Le projet est entré dans sa phase opérationnelle : les études de maîtrise d'œuvre en sont au stade DET (Direction de l'exécution des contrats de travaux), la procédure de déclaration d'utilité publique s'est déroulée au printemps 2015. L'engagement des travaux est effectif sur les quatre secteurs de l'opération depuis le premier semestre 2016.

## B/ L'autorisation de programme

**En dépenses**, le montant total de l'AP/CP de 21,6 M€ est inchangé.

Le CP 2017 de 13.5 M€ va permettre de continuer à régler les travaux sur l'ensemble des secteurs dont l'avancement est sommairement décrit ci-dessous :

**Sur le secteur 1- Avenue de la paix et sur le secteur 4 : De l'avenue de l'observatoire à la rue de l'Epitaphe** : Les travaux sont globalement terminés à l'exception de quelques finitions (plantations, mobiliers, signalisation, l'achèvement des quais).

**Sur le secteur 2 - Place Leclerc au Pont de la Gibelotte** : Les travaux dans ce secteur ont commencés en juillet 2016. Les ouvrages relatifs à la gestion des eaux pluviales sont achevés (canalisations et ouvrages d'infiltration).

Sur l'avenue Voirin, seuls les travaux de terrassement sont réalisés. Sur l'avenue du 60ème RI, les travaux de terrassement sont en cours ainsi que la pose des premières bordures de voirie, de trottoirs, et celles relatives à la réalisation des quais de station. Concernant la place Leclerc, les travaux débiteront en février 2017.

**Secteur 3 : Du stade Léo Lagrange à l'avenue de l'Observatoire** : Les ouvrages et équipements relatifs à la gestion des eaux pluviales sont globalement achevés. Les premiers terrassements ont débuté en fin d'année 2016 et se poursuivent en ce début d'année.

**En recettes**, le montant total de l'AP/CP s'élève à 4.81 M€. Il correspond aux subventions suivantes :

- 660 K€ de l'Etat au titre de l'appel à projet « Transports collectifs et mobilité durable »,
- 600 K€ de l'Agence de l'Eau,
- 330 K€ du SYDED,
- 220 K€ de la Ville de Besançon représentant une participation aux ouvrages d'infiltration d'eau.
- 3 000 K€ de l'Union Européenne au titre du FEDER

**Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2016)**

REVISION BP 2016									
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Réalisé 2012	Réalisé 2013	CA 2014	CA 2015	2016	2017	2018
<b>DEPENSES</b>									
20	études	635 999	33 800	15 931	139 314	126 954	180 000	120 000	20 000
21	acquisitions foncières	450 000					250 000	150 000	50 000
23	travaux	20 573 098				79 031	10 000 000	8 735 000	1 759 067
23	maîtrise d'œuvre	903		903					
<b>Total</b>		<b>21 660 000</b>	<b>33 800</b>	<b>16 834</b>	<b>139 314</b>	<b>205 984</b>	<b>10 430 000</b>	<b>9 005 000</b>	<b>1 829 067</b>
<b>RECETTES</b>									
13	Subventions	1 880 000	-	-	-	-	330 000	1 550 000	-
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	17 950 933	33 800	16 834	139 314	205 984	10 100 000	7 455 000	1 829 067
<b>Taux de couverture par financement CAGB</b>		<b>83%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>97%</b>	<b>83%</b>	<b>100%</b>

**Tableau II : Programme révisé (BP 2017)**

REVISION BP 2017										
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	réalisé 2016	2017	2018	2019
<b>DEPENSES</b>										
20	études	735 999	33 800	15 931	139 314	126 954	236 960	163 040	20 000	
21	matériel de transports	580 000						580 000		
21	acquisitions foncières	1 092 392					246 248	796 144	50 000	
23	travaux	19 250 706				79 031	5 445 265	11 967 343	1 759 067	
23	maîtrise d'œuvre	903		903						
	<b>Total</b>	<b>21 660 000</b>	<b>33 800</b>	<b>16 834</b>	<b>139 314</b>	<b>205 984</b>	<b>5 928 473</b>	<b>13 506 527</b>	<b>1 829 067</b>	<b>0</b>
<b>RECETTES</b>										
13	Subventions	4 810 000	-	-	-	-	300 000	1 545 000	2 365 000	600 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	17 985 932	33 800	16 834	139 314	205 984	5 628 473	11 961 527	-535 933	-600 000
	<b>Taux de couverture par financement CAGB</b>	<b>83%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>95%</b>	<b>89%</b>	<b>-29%</b>	<b>0%</b>

### III. Création d'AP/CP

#### **AP/CP Programme National pour la Rénovation Urbaine « PNRU 2016-2019 » Création de l'échéancier des CP en dépenses**

##### A/ Présentation du programme

Le Grand Besançon, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville, l'Etat et leurs partenaires ont signé le 16 avril 2016 un protocole de préfiguration dont l'objectif est de concevoir le projet de renouvellement urbain et d'en définir les conditions de faisabilité et de réalisation. Ce projet fera l'objet d'une convention qui permettra la mise en œuvre de la phase opérationnelle du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) grand-bisontin.

Parmi les cinq quartiers prioritaires bisontins de la politique de la ville intégrés au contrat de ville du Grand Besançon (signé le 21 février 2015), deux ont en effet été retenus par l'Etat comme éligibles au NPNRU : Planoise, quartier d'intérêt national et la Grette, quartier d'intérêt régional.

Les protocoles de préfiguration ne contiennent normalement pas d'autres actions que des études. Cependant, l'ANRU autorise, lorsque les circonstances l'exigent, le démarrage anticipé de certaines opérations. C'est ainsi que, dans le protocole de préfiguration, l'ANRU a autorisé des opérations de reconstitution de l'offre de logement et la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale MOUS.

Les 10 000 000 € demandés prévus au PPIF sont destinés aux opérations de Renouvellement Urbain (NPNRU Planoise et PRIR Grette). La MOUS et la reconstitution de l'offre s'intègrent dans cette logique d'opérations.

##### a) Reconstitution de l'offre

Ces opérations nécessiteront en cours d'année 2017 de mobiliser des subventions destinées à accompagner le maître d'ouvrage Grand Besançon Habitat GBH pour les opérations de construction notamment d'habitat adapté.

##### b) Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

Dans le cadre du protocole de préfiguration, l'accompagnement au relogement des habitants des bâtiments 13 et 29 (moitié des habitants) est prévu et financé. Le déroulement des opérations de relogement justifie aujourd'hui d'étendre l'accompagnement à l'ensemble des habitants du bâtiment 29. Les crédits prévus sont destinés à financer la poursuite de la MOUS réalisée par le CCAS.

C/ Echancier et montants proposés

Caractéristiques financières de l'AP	
	AP initiale (BP 2017)
Montant des dépenses de l'AP	10 000 000
Montant des recettes de l'AP	0
Besoin de financement de l'AP	10 000 000

BP 2017									
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>DEPENSES</b>									
21	Etudes et MOUS	100 000	100 000						
204	Subventions	118 800	118 800						
21	Travaux	9 781 200		100 000	860 000	1 360 000	2 360 000	2 860 000	2 241 200
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000</b>	<b>218 800</b>	<b>100 000</b>	<b>860 000</b>	<b>1 360 000</b>	<b>2 360 000</b>	<b>2 860 000</b>	<b>2 241 200</b>
<b>RECETTES</b>									
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	10 000 000	218 800	100 000	860 000	1 360 000	2 360 000	2 860 000	2 241 200
	<b>Taux de couverture par financement</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :
  - l'AP/CP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte » (Budget annexe Transports),
  - AP/CP « Réalisation d'itinéraires cyclables »,
  - AP-AE/CP « Marnières »,
  - AP/CP « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
  - AP/CP « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »,
  - AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
  - AP/CP « Habitat 2013-2019 »,
  - AP/CP « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »,
  - AP/CP « Equipements fluviaux »,
  - AP/CP « Acquisition de bus et de matériel embarqué » (Budget annexe Transports),
  - AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » (Budget annexe Transports),
  - AP/CP « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt » (Budget annexe Transports),
  - AP/CP « Parc instrumental » (Budget annexe CRR),
- la création de :
  - l'AP/CP « PNRU 2016-2019 ».

Pour extrait conforme,  
 Préfecture du Doubs  
 Le Vice-Président suppléant,  
 Gabriel BAULIEU  
 1<sup>er</sup> Vice-Président

Reçu le 7 AVR. 2017  
 Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour : 117  
 Contre : 0  
 Abstentions : 2  
 Ne prennent pas part au vote : 0